

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



## QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, ...) et de l'homme (terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux,...).

Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.

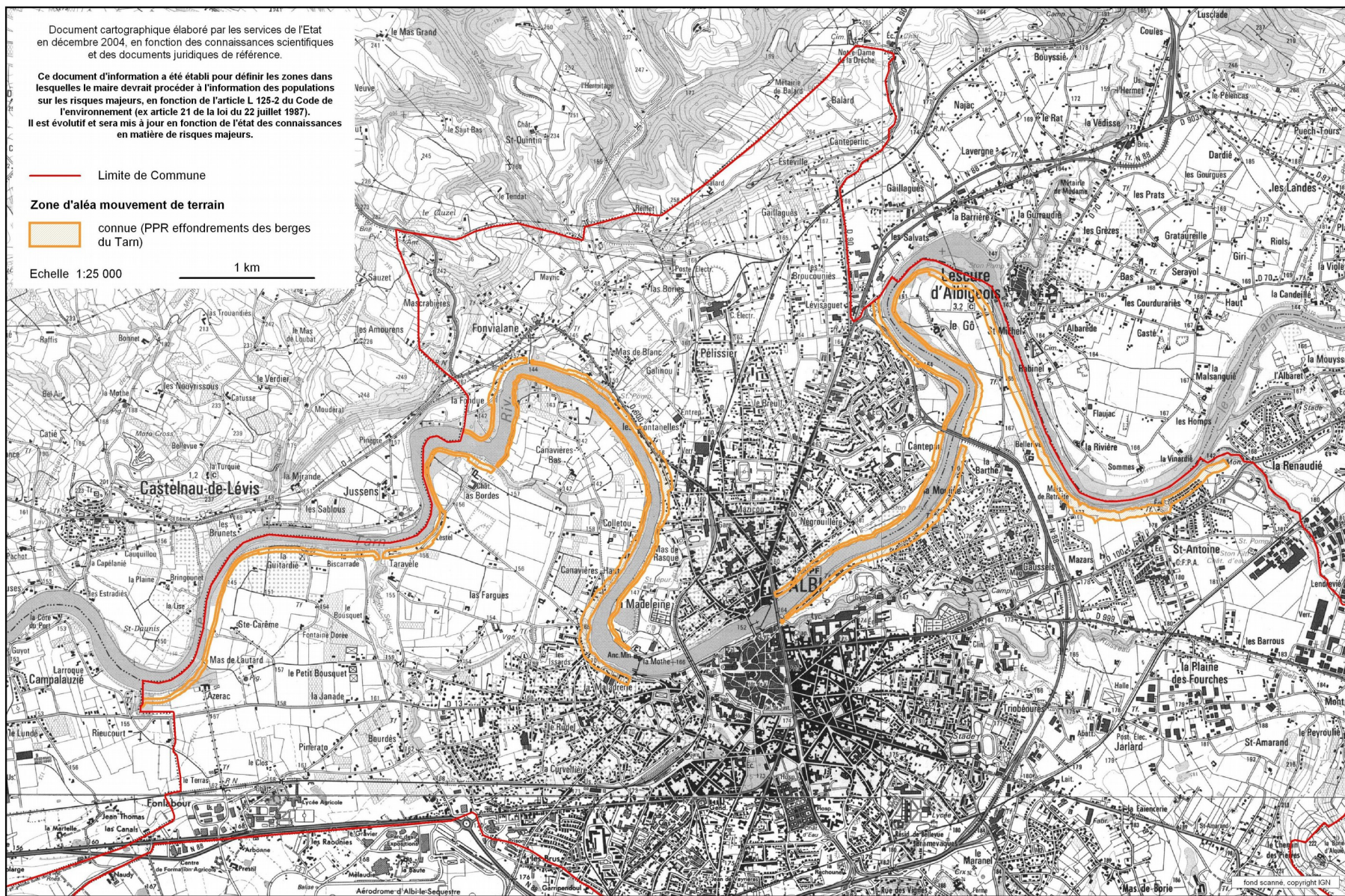


	Risque mouvement de terrain
<b>Les conséquences pour la population</b>	<b>Les risques pour votre sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ chute</li><li>➔ enfouissement</li><li>➔ des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire</li><li>➔ risque d'effondrement de bâtiments peu solides</li></ul>
<b>Les conséquences pour l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ pollution des eaux, des sols et de la végétation par la rupture de conduites souterraines</li><li>➔ érosion du sol, éboulements, déplacements de masse...</li></ul>
<b>Les conséquences économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ dégâts sur les bâtis (fissures, déformations...)</li><li>➔ coupures des réseaux d'eau, téléphoniques et électriques</li></ul>

# QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN SUR LA VILLE D'ALBI ?

Les mouvements de terrain peuvent être de plusieurs sortes. Sur Albi, plusieurs risques de ce type ont été identifiés.

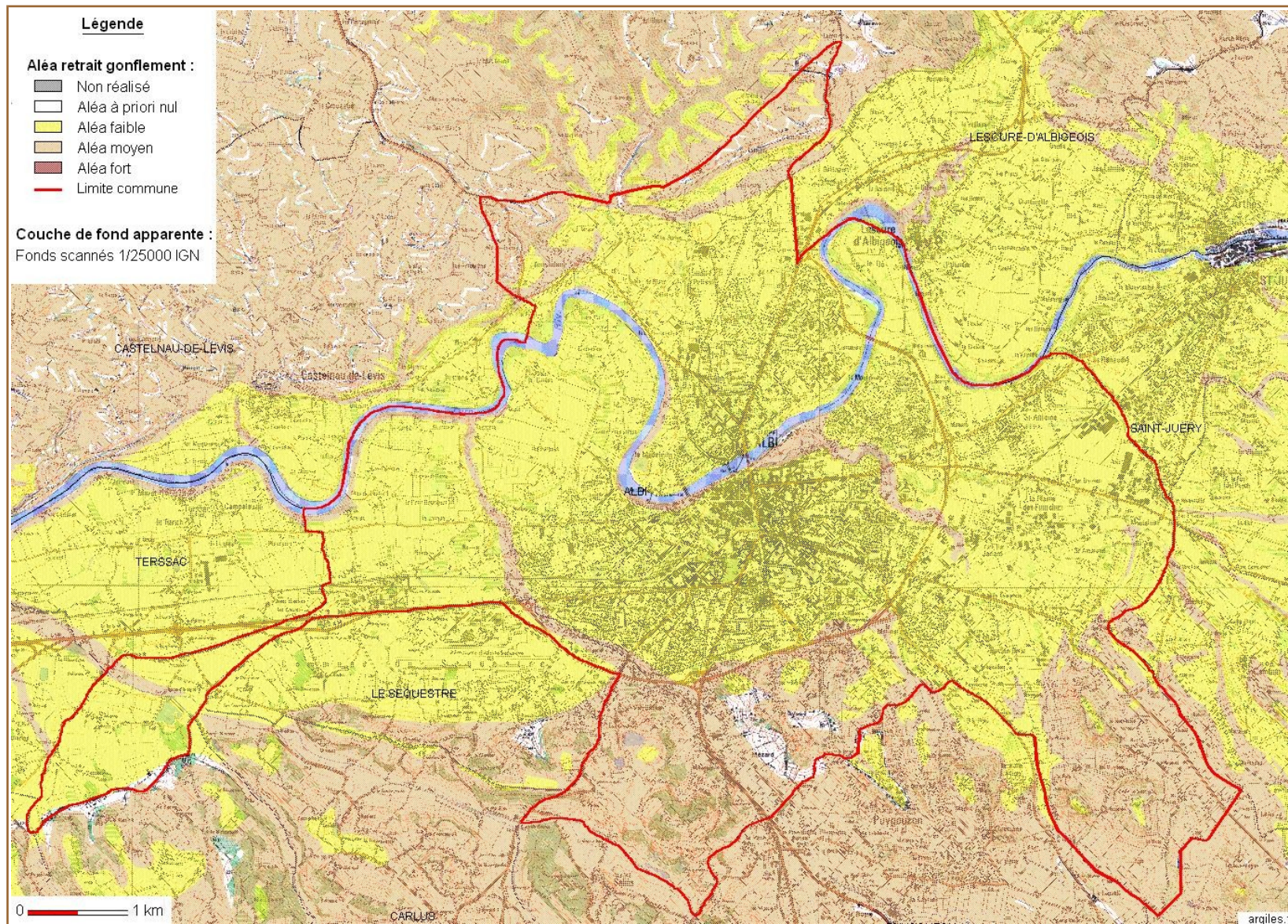
**L'effondrement des berges du Tarn** (1,7 km cumulés) : falaises, habitations, terrains riverains, rue du Capitaine Julia, chemin de Gardès  
*La cartographie est donnée à titre informatif et reprend les données du Document Communal Synthétique réalisé par la Préfecture du Tarn.*



## Les tassements superficiels dus à la sécheresse par phénomène de gonflement-retrait des sols argileux

Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse et se gonflent lorsque le sol est humide. Ceci se traduit par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.

*La cartographie ci-contre est donnée à titre informatif et n'est pas opposable aux tiers. Elle reprend la cartographie des aléas proposée par le BRGM pour le risque retrait-gonflement des sols argileux. Vous pouvez la retrouver sur le site du BRGM dédié à cette problématique : <http://www.argiles.fr>*



## Les autres types de mouvement de terrain à Albi

Glissement superficiel : rue des Vignes (avril 1994, automne 1995)

- Effondrement de galeries de carrières souterraines (années 1980) : mise en sécurité et procédure d'abandon en cours

## Quelques évènements majeurs

### Phénomène d'effondrement des berges

L'instabilité des berges est liée au débit du Tarn. Les évènements d'effondrement des berges accompagnent en général les phénomènes d'inondation lors des phases de crue et de décrue. Le tableau ci-après fait l'historique des arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour l'évènement inondation / coulées de boue.



Evènement	Date	Arrêté	Journal Officiel
Inondations / coulées de boue	17 au 18 sept. 1995	8 janv. 1996	28 janv. 1996
	22 au 25 janv. 1996	3 avril 1996	17 avril 1996
	6 au 8 déc. 1996	11 fév. 1997	23 fév. 1997
	1 au 4 déc. 2003	19 déc. 2003	20 dec. 2003

### Phénomène de gonflement-retrait d'argiles

Le tableau ci-après fait l'historique pour la commune des arrêtés interministériels portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux.

Evènement	Date	Arrêté	Journal officiel
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	Mai 1989 à déc. 1991	6 nov. 1992	18 nov. 1992
	Janv. 1992 à déc. 1995	9 déc. 1996	20 déc. 1996
	Janv. 1996 à août 1998	19 mars 1999	3 avril 1999
	Sept. à déc. 1998	27 déc. 2000	29 déc. 2000
	Janvier à sept. 2002	3 oct. 2003	19 oct. 2003
	Juillet à sept. 2003	25 août 2004	26 août 2004
	Janvier à Décembre 2017	24 juillet 2018	12 août 2018



# QUELLES SONT LES MESURES PRISES A ALBI ?

## Mesures de prévention

Pour faire face aux mouvements de terrains, diverses mesures ont été adoptées pour prévenir les risques ou en atténuer les conséquences.

- **Repérage des zones exposées** par divers études en cours (atlas des mouvements de terrain par le BRGM, DIREN Midi-Pyrénées...)
- **Maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation** dans les zones vulnérables :

Le **Plan de Prévention des Risques Naturel « effondrement des berges »** de la rivière Tarn en amont du barrage de Rivières, approuvé par arrêté préfectoral le 14 novembre 2000, est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et vaut servitude d'utilité publique.

Un **Plan de Prévention des Risques Naturels « Retrait et gonflement des argiles »** a été prescrit par arrêté préfectoral le 3 septembre 2003.

- **Surveillance** régulière des mouvements déclarés
- **Information** préventive des populations (DICRIM, affichages, site internet, Albimag'...)

## Que font les secours?

Le plan de sauvegarde de la mairie prévoit que les secours veillent à :

- porter assistance pour évacuer des personnes bloquées ou blessées,
- délimiter la zone sinistrée et assurer la déviation de la circulation routière.

## INFORMEZ VOUS

<b>Mairie d'ALBI</b>	05 63 49 10 10
<b>Préfecture du Tarn S.I.D.P.C.</b>	05 63 45 61 61 05 63 45 62 04
<b>Direction Départementale des Territoires</b>	05 63 47 30 00
<b>Service Départemental d'Incendie et de Secours</b>	05 63 77 35 18
<b>Bureau de Recherches Géologiques et Minières Midi-Pyrénées (BRGM)</b>	05 62 24 14 50 <a href="http://www.argiles.fr">http://www.argiles.fr</a>
<b>Base de données nationale sur les mouvements de terrain</b>	<a href="http://www.bdmvt.net">http://www.bdmvt.net</a>
<b>Centre d'Études Techniques de L'Équipement du Sud-Ouest (CETE) Laboratoire régional</b>	05 62 25 97 97
<b>Météo-France</b> <a href="http://www.meteo.fr">http://www.meteo.fr</a>	08 92 68 02 81

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

## CONSIGNES DE SECURITE

**En cas d'éboulements, de chutes de pierres, de glissements de terrain, d'effondrements de berges**

### AVANT

- ▶ Informez vous sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'État)
- ▶ Prenez connaissance des consignes de sauvegarde
- ▶ Prenez des dispositions adaptées de construction pour les habitations neuves

### PENDANT

- ▶ Fuyez latéralement
- ▶ Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- ▶ Ne revenez pas sur vos pas
- ▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

### APRES

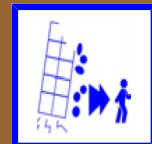
- ▶ Informez les autorités
- ▶ Mettez vous à la disposition des secours
- ▶ Ne pénétrez jamais dans un bâtiment endommagé
- ▶ Éloignez vous de tout ce qui peut s'effondrer
- ▶ Évaluez les dégâts et commencez à constituer votre dossier pour les assurances



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur



N'entrez pas un bâtiment endommagé

Les réflexes qui sauvent en cas de mouvement de terrain